

Mardi 23 octobre 2018

PROJET DE LOI DE FINANCES 2019 - SUPPRESSION DU FISAC

**« Il faut être cohérent : on ne peut pas
lancer Cœur de Ville et supprimer le FISAC !
»**

Pour Jean-Pierre GROS, Président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine : « il faut être cohérent : on ne peut pas dans le même temps lancer Cœur de Ville et supprimer le FISAC »

Depuis la loi du 31 décembre 1989, le FISAC, (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) permet de préserver les services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées. Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit la disparition de ce dispositif. Supprimer le FISAC reviendrait à supprimer le seul outil national de soutien à l'artisanat dans les territoires fragiles et en particulier les communes rurales. La fin de ce dispositif serait un signal négatif. Il faut être cohérent : on ne peut pas lancer un grand programme de revitalisation des territoires comme Cœur de Ville et dans le même temps, couper les crédits des acteurs qui les font vivre ».

Le FISAC permet de financer des opérations collectives portées par les collectivités territoriales ou les chambres consulaires ainsi que des actions individuelles d'entreprises artisanales dans les zones rurales. Son utilité en termes d'aménagement du territoire a d'ailleurs été soulignée en 2014 par la Cour des Comptes. L'octroi de subvention FISAC constitue de plus une garantie permettant de mobiliser des financements locaux sur une opération. La suppression du FISAC asséchera les sources de financement pour la modernisation de l'artisanat et du commerce dans les territoires fragiles.

« Pour les Chambres de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine, les opérations FISAC permettent de nouer et consolider les partenariats et les collaborations que nous entretenons avec les collectivités autour de l'artisanat » indique Jean-Pierre GROS.

En effet, forte de son maillage territorial et d'une connaissance fine des besoins des entreprises, notamment en termes de recrutement tous secteurs et tous métiers confondus, nos CMA sont en hyper-proximité avec les réalités de notre territoire.

Les enjeux de revitalisation de nos communes passent par le développement de l'activité commerciale et artisanale. Acteur de la vie locale, l'artisanat, par son poids économique et sa contribution quotidienne à rendre les bassins de vie chaleureux et dynamiques, est un vecteur d'équilibre des territoires.

C'est d'ailleurs pour cela que le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat se mobilise dans le plan Action cœur de ville engagé par le gouvernement.

Mais il faut être cohérent et se donner les moyens de réussir la revitalisation de nos territoires, un enjeu majeur pour notre pays en termes économique et social » souligne Jean-Pierre GROS.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE NOUVELLE-AQUITAINE

46, rue Général de Larminat - CS 81423 - 33073 Bordeaux cedex • +33 5 57 22 57 22

contact@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

   • www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

Décret n° 2016-166 du 18 février 2016